



PARCOURS D'UNE JEUNE ASSOCIÉE

Investie au sein de l'Anecs, diplômée en 2011, Hélène Coudor a rejoint en janvier 2014 les deux associés d'un cabinet de 20 collaborateurs, répartis sur 3 sites, ayant une clientèle de PMI/PME avec une spécialisation dans le secteur de la grande distribution et un portefeuille de commissariat aux comptes significatif.

Données Partagées : Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Hélène Coudor : Pour ma formation, je suis diplômée d'une école de commerce en spécialisation audit/expertise et j'ai passé en parallèle les diplômes d'expertise comptable.

En ce qui concerne ma vie professionnelle, j'ai eu ma première expérience dans un cabinet type big four. Ensuite, j'ai souhaité avoir la double casquette (audit/expertise) durant mon stage d'expertise, c'est pourquoi je me suis tournée vers un cabinet de taille moins importante avec toujours une prédominance pour le commissariat aux comptes et notamment dans le secteur associatif. Le diplôme obtenu, j'ai souhaité revenir

vers la clientèle du secteur marchand mais, je l'avoue, l'association ne faisait pas vraiment partie de mes projets à court terme, je me voyais rester salariée !

L'envie m'est venue très progressivement. C'est lors d'un entretien annuel avec l'un des associés que la question s'est posée.

DP : Quels sont les éléments qui vous ont amenée à cette association ?

HC : L'élément principal : le temps !

Cela faisait 3 ans que j'étais dans le cabinet, j'ai donc appris à connaître le cabinet et ses collaborateurs et surtout à m'y attacher ! Autre point très important : connaître mes futurs associés et leur vision

des choses, ce qui m'a permis de voir si nous pouvions faire du chemin ensemble.

Personnellement, je n'aurais pas pu m'engager auprès de personnes avec lesquelles j'aurais passé un simple entretien.

DP : Comment avez-vous pris votre décision ? Auprès de qui avez-vous pris conseil ?

HC : Un conseil important a été celui du second associé, une jeune femme. J'ai pu librement lui parler de mes hésitations, de mes craintes... même si le ressenti est toujours personnel, nous avons été confrontées aux mêmes questions. Autre conseil important : celui de mes parents. Lorsque je leur en ai parlé, ils m'ont

dit que j'avais l'air vraiment heureuse et passionnée par ce que je faisais...

DP : Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées ?

HC : Honnêtement, je n'ai pas vraiment rencontré de difficultés : à mon avis la présence d'une jeune femme déjà associée n'est pas étrangère.

DP : Avez-vous utilisé des outils comme la charte d'associés ou un séminaire d'association ? Ou le processus a-t-il été moins formel ?

HC : Le processus a été beaucoup moins formel. Là encore, je me suis beaucoup appuyée sur l'associée présente au cabinet et sur le réseau professionnel constitué notamment grâce à l'Anecs et au CJEC.

DP : Quelles ont été vos sources de documentation ?

HC : Cela dépend des personnalités. Pour ma part, lorsque je suis entrée au cabinet, j'ai rencontré des

collaborateurs de grande ancienneté et d'expérience : je me voyais mal leur dicter ma loi en arrivant... Je pense qu'il faut prouver sa légitimité. Le temps et l'humilité sont à mon avis la clé du succès.

Le fait que je sois passée associée ne change pas grand-chose en soi, tout

“Le temps et l'humilité sont la clé du succès”

du moins vis-à-vis des collaborateurs. Pour les clients, c'est différent, c'est vrai. Le statut d'associée confère une certaine aura...

Le fait d'être une femme ne constitue pas en soi un handicap, par contre le fait d'être jeune fait naître quelques remarques : là encore ce sont la diplomatie et la patience qui font leurs preuves.

DP : Vous a-t-on confié des missions spécifiques au cabinet ?

HC : Non, pas vraiment. Mais il est vrai que les collaborateurs

ont plus de facilités à venir nous consulter pour parler de leurs difficultés, de leurs inquiétudes.

DP : Quels conseils donneriez-vous à vos jeunes confrères et consœurs qui sont dans la phase de réflexion ?

HC : Ne pas se lancer sans réfléchir dans un projet d'association, ni sans en parler à quiconque, ni sans faire son introspection.

En effet, il faut :
- bien connaître le cabinet dans lequel vous voulez vous investir (clients, collaborateurs, associés). Envisagez-vous votre avenir avec eux ?
- bien connaître l'avis de vos proches : au niveau personnel, évidemment le temps passé au travail augmente avec ce nouveau statut (notamment pour la gestion du cabinet).
Sont-ils prêts à l'accepter ?
- bien se connaître soi-même

car il faut être conscient que, même si l'association procure une certaine facilité par rapport à une création ex nihilo en solo, elle peut présenter aussi des désagréments pour certains : il faut faire des concessions et parfois se rallier contre son gré à la majorité (lorsqu'on est plus de deux associés). A-t-on le caractère assez souple pour l'accepter ?

Pour ma part, si c'était à refaire je le referais sans hésiter.

LE MAGAZINE DES JEUNES PROFESSIONNELS DE L'AUDIT ET DE L'EXPERTISE

données partagées

#122 décembre 2014 - janvier / février 2015

BULLETIN D'ABONNEMENT (de date à date, soit 4 numéros)

TARIF NORMAL 45 € Experts-comptables, stagiaires, diplômés, memorialistes, collaborateurs, écoles.

TARIF RÉDUIT 30 € Etudiant, demandeur d'emploi
 PREMIER ABONNEMENT **RÉABONNEMENT**

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Fait à Le / /

Signature

Bulletin à compléter et à retourner accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou postal à : ANECS & CJEC Média - 92, rue de Rivoli - 75004 PARIS